

République Française

**DEPARTEMENT
Des Alpes de Haute-Provence**

EXTRAIT DU REGISTRE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de CORBIERES en PROVENCE**

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Qui ont pris part à la délibération Présents : 12 Procurations : 1
Absents : 2

SEANCE DU 11 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Corbières-en-Provence s'est réuni, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude Castel, Maire**.

PRÉSENTS : Mmes AMIGONI A, CONSTANT M, CROZE C, PALLA O, ROUSSEAU C,
Mrs CASTEL JC, CHERKANI A, CHEVALIER M, FIGUIÈRE G, LAGAAY F, LAMAZÈRE G, PIERRISNARD P

PROCURATIONS : LOMBINO S à ROUSSEAU C

ABSENTS : BLANCHARD S, INDRACT E,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : CHEVALIER M

Date de la convocation du Conseil Municipal : 05/06/2026

République Française
Mairie de CORBIERES
Délibération publiée
et notifiée le : 12/6/26...

**Délibération n°2026.38 : Désignation des conseillers de la Commission Locale d'Évaluation
des Charges Transférées (CLECT)**

VU le code général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts,

VU l'article L 5216-5 du code général des collectivités territoriales relatif aux compétences communautaires en matière de développement économique,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), et notamment son article 35,

VU la délibération du conseil communautaire n° CC-5-04-14 du 29 avril 2014 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

CONSIDÉRANT que la CLECT a pour mission d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci et d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres,

CONSIDÉRANT qu'il est créé entre l'EPCI et ses communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose de deux représentants, un titulaire et un suppléant.

Monsieur le maire propose :

TITULAIRE : CASTEL Jean-Claude

SUPPLÉANT : ROUSSEAU Catherine

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

AR CONTROLE DE LEGALITE : 004-210400636-20260612-2606121-DE
en date du 12/06/2026 ; REFERENCE ACTE : 2606121

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés (13 POUR dont 1 PROCURATION), lors de la séance du 11/06/2026.

- **APPROUVE** les noms proposés pour cette commission.

Fait et délibéré en séance ce jour, et mois et an que dessus.

LE MAIRE
JEAN CLAUDE CASTEL

